



Assurance responsabilité immeuble

Par francisomn

Bonjour à tous,

Je suis syndic bénévole. Je cherche à souscrire une assurance responsabilité civile immeuble uniquement. J'ai commencé à démarcher mais il semble pour l'instant que les compagnies d'assurance ne proposent pas cette garantie seule.

Quelqu'un en saurait-il un peu plus ?

Merci

Cyrille Michaut

Par AGeorges

Avez-vous contacté des Sociétés d'assurances ou des courtiers ?

Le courtier (et quelques sociétés apparentées) proposent le plus souvent des PACKAGES. En tant que forcing de vente, c'est tout à fait illégal. Mais si vous refusez, le courtier 'disparaît', pas intéressé par votre dossier.

En insistant beaucoup, il arrive qu'ils recommandent de signer le package (comme ça ils touchent leurs commissions) et de résilier ensuite les contrats inclus qui ne vous intéressent pas. Comme il y a souvent des clauses financières en cas de résiliation (écrites en tout petit), vous l'avez dans le baba (orum).

Le mieux est sans doute de vous adresser au CNA. (Conseil National des Assurances)